

REUNION CTIS DU 25 novembre 2017

Présents : Sandrine Manet (Présidente du Comité Régional Aquitaine UFOLEP), Patrick MANS (Membre du Comité Régional Ufolep chargé du suivi des activités cyclistes), Bruno Etcheberry (Responsable de la Commission Technique Régional cyclospor), Karine Devert (représentante 40), Xavier Rodet (représentant 33), Jean Claude Daviaud, Jean Claude GEAY, Régis Ragagnin (représentants 47), Yvonne MANDEIX, Michel SIMIOT (représentants 24)

Absent : le département 64

ORDRE DU JOUR

Renouvellement du bureau

- Présentation des nouveaux membres
- Election du responsable de la CTIS

Bilan

- Récapitulatif de la saison pour chaque département : licenciés, courses, divers...
- Retour sur le championnat régional : bilan, contraintes, améliorations, organisation, couac etc...

Point sur l'organisation de la Nouvelle Région

- Membres à définir pour la nouvelle CTNR
- Rôle de la commission

Championnat régional 2018

- Date des départementaux et du régional
- Organisation du régional en Dordogne
- Rôle des membres de la nouvelle région
- Dates identiques pour toutes les anciennes régions ?

Point sur le règlement en commun aux départements

- Retour des départements
- Améliorations à apporter

Divers

Renouvellement du bureau

4 nouveaux membres ont intégrés la CTIS :

- 2 représentants de la Dordogne (24)
 - o YVONNE MANDEIX (nouvelle présidente du team VOLKSWAGEN)
 - o MICHEL SIMIOT (EC Trélissac)
- 1 représentant de la Gironde (33)
 - o XAVIER RODET (VC Canejan, responsable CTD 33)
- 1 représentant du Lot et Garonne (47)
 - o JEAN CLAUDE GEAY (Tsa Uniballer, responsable CTD 47)

2 Démissions :

- 1 représentant du 33
 - o THIERRY PEANNE
- 1 représentant du 47
 - o GERARD MARTET
 - o

Désignation du nouveau responsable

Comme il a été prévu lors du précédent renouvellement du bureau, le responsable de la commission est démissionnaire chaque année. A l'issue d'un tour de table, Bruno ETCHEBERRY est renouvelé sur le poste.

Point sur l'organisation de la Nouvelle Région et de l'Ancienne

Sandrine MANET, présidente du Comité Régional Aquitain, nous a fait part des dernières avancées concernant la « fusion » des 3 régions concernées :

L'Aquitaine, le Limousin et le Poitou Charente.

L'Ufolep devrait tenir son siège, après consultation, sur la région bordelaise.

La nouvelle région aura également une commission. Les responsables des CTIS en seront les membres. Le but de cette commission sera de regrouper les requêtes, propositions et autres afin d'essayer d'uniformiser les 3 anciennes CTR.

La nouvelle dénomination pour les anciennes CTR devient :

- **CTIS** : Commission Technique Interdépartementale Sportive

-

En son sein il faudra retrouver 1 référent formation ainsi qu'1 référent en communication. Son fonctionnement reste identique.

De nouveaux maillots, commun à toutes les disciplines cyclistes (Cycloport, Cyclocross, Contre la Montre et Vtt) seront fabriqués.

Championnat Régional 2017

358 participants pour cette édition 2017 dans le Lot et Garonne. Epreuve prise en charge par le club de Casteljaloux. Son président, Jean Paul OUNZARI, ainsi que son équipe, ont su parfaitement gérer et mettre en place les directives définies avec la CTR en début d'année.

Une mauvaise communication semble être à l'origine de l'absence des élus départementaux lors du déroulement de la manifestation ce dimanche 25 juin.

Quelques chiffres de l'édition 2017

PAR DEPARTEMENT :

- Départements 33 : 132 engagés
- Départements 47 : 111 engagés
- Départements 40 : 53 engagés
- Départements 24 : 42 engagés
- Départements 64 : 20 engagés

PAR CATEGORIES D'AGE :

- 13 / 14 : 16
- 15 / 16 : 20 (15 masculins, 5 féminines)
- F 17 / 29 : 7
- F 30 / 39 : 2
- F 40 et + : 3
- M 17 / 19 : 16
- M 20 / 29 : 44
- M 30 / 39 : 58
- M 40 / 49 : 70
- M 50 / 59 : 61
- M 60 et + : 61

Championnat Régional 2018

Pour l'année 2018 le régional se déroulera dans le département de la Dordogne (24). Actuellement 2 clubs ont postulé pour l'organisation. Lors d'une réunion le 30 novembre, la CTIS du 24 attribuera l'épreuve à l'une des deux candidatures.

A compter de cette année le cahier des charges a été modifié. Voici quelques nouvelles directives votées par le Comité Directeur.

- Les frais de secours se verront remboursés à hauteur maximum de 400€
- La région fournira lors de chaque épreuve les médailles récompensant les 3 premiers ainsi que les maillots.
- L'ACT (assurance coureur APAC) sera également prise en charge
- Une enveloppe de 100€ sera attribuée pour rétribuer le speaker.
- 50% des engagements seront reversées à la région.
- Les engagements passent à 8 € pour les adultes et 4 € pour les jeunes.

Les membres du comité régional, lors de la manifestation, seront munis d'un signe distinctif.

Faire attention lors du montage du dossier. Une nouvelle réglementation a été décidée. 1 exemple, lors d'une épreuve, si la course ne traverse qu'une seule commune, le dossier sera destiné à la mairie. Sinon faire tout suivre à la préfecture ou sous-préfecture.

Ne pas hésiter à se retourner vers les départements qui fourniront les renseignements et/ou les documents.

Il est obligatoire, la veille et le jour des départementaux et Régionaux, qu'aucune course ne puisse apparaître sur le calendrier de chaque département.

- Départemental : le 3 juin 2018
- Régional : le 24 juin 2018
- National : le 13 / 14 / 15 juillet à BOULOGNE SUR GESSE (31) en Midi Pyrénées.

Retour des départements.

La commission a continué sur un tour de table. Chaque département a évoqué différents points de vue, idées, situations ou améliorations afin d'échanger et de partager.

Voici pêle-mêle ce qui l'en ai ressorti, avec quelques retours d'expérience.

- Le cas des jeunes et des féminines.

Comment les autres départements gèrent les courses non ouvertes aux jeunes et aux féminines ?

Vaste sujet dont la question principale à se poser est : que prévoit l'assurance de l'APAC en cas de chute ?

Le département 40 a expliqué son fonctionnement personnel. Une explication auprès de l'APAC, suite à un fait de course lors de l'épreuve d'UCHACQ, avait été commanditée via l'UFOLEP des landes.

Il en ressort que lors des déclarations de courses auprès de la préfecture, les départs de toutes les catégories doivent obligatoirement y figurer.

Prenons l'exemple d'une course, dans les Landes, ouvert aux catégories : 1 / 2 / 3 / GS et jeunes.

2 courses différentes sont déclarées à la préfecture.

1^{er} départ 13h30 avec 4 catégories. 2^{ème} départ 15h30 avec 2 catégories

- 1^{er} départ avec 4 courses
 - o 13h29' : départ des 13 / 14 ans
 - o 13h30' : départ des GS
 - o 13h34' : départ des 15 / 16
 - o 13h35' : départ des 3
- 2^{ème} départ avec 2 courses
 - o 15h30' : départ des 2èmes
 - o 15h35 départ des 1ères

L'organisateur fait un départ décalé pour les jeunes comme déclaré sur les documents de la sous-préfecture. Très vite les catégories seniors rattrapent les jeunes. Donc course commune. Cela ne change rien aux classements (les jeunes arrivent seuls en fonction de leur kilométre).

Pour les féminines le principe est le même. C'est pour cela que dans les landes nous avons décidé d'attribuer, sauf demande expresse de la licenciée, un carton de GS. Le choix est laissé aux organisateurs de récompenser ou non ces dames.

- Points challenges

Jusqu'à ce jour les départements 33 / 47 / 40 et 64 attribuaient 3 points à tous les vainqueurs de challenge (meilleur sprinteur ou grimpeur). Cela serait judicieux que le département 24 puisse valider au sein de son département cette pratique. Il est préférable de bien le stipuler lors des transmissions de résultats entre départements.

De plus, il faudrait faire apparaitre sur les déclarations de courses et donc sur les calendriers officiels, les challenges de M.S. ou M.G.

- Retour résultats

La commission souhaiterait que chaque département fasse remonter aux clubs organisateurs, la nécessité de faire suivre les résultats à la CTD afin que les modifications pour chaque classé puissent être prises en compte le plus vite possible. A charge du responsable « résultats » de faire suivre à ses collègues des autres départements.

On fera un point fin février pour communiquer les personnes en charge de centraliser les retours des résultats. On essaiera d'avoir 2 personnes par département.

- Supériorité manifeste

Le département 33 nous signale que pour la saison 2017, 2 cas de supériorité manifeste ont été avérés et traités.

Il est bon de rappeler que chaque commission départementale a la possibilité de faire jouer ce point de règlement. Les membres de la CTD peuvent, lors des courses, constater l'attitude incorrecte de certains participants. Il suffit, avec l'appui de 2 ou 3 témoins, de le faire remonter lors des réunions et de statuer. La supériorité manifeste peut être appliquée, par exemple, aux coureurs échappés qui se relèvent dans les 2 derniers tours, à ceux qui participent et remportent les challenges sans jamais participer aux arrivées.

- Respect lors des courses

Les départements remontent le problème du comportement, aussi bien en course qu'à l'issue de l'épreuve. Tous les représentants de CTIS sont unanimes pour relever le non-respect des personnes. Aussi bien envers les coureurs eux-mêmes durant la course, qu'à l'issue de l'épreuve, soit envers les organisateurs qu'envers les délégués. Pour rappel un membre de la CTIS ou CTD peut demander à récupérer le carton de catégorie de la personne incriminée et de soumettre le différent à la commission. Ce message doit être passé aux différents organisateurs dans les départements.

Une commission peut statuer sur une sanction max de 3 mois, renouvelable. Se rapprocher du site national : « règlements, règlements généraux, règlement disciplinaire »

- Préparation des épreuves

Il faudrait également que chaque département fasse remonter aux clubs organisateurs l'obligation d'afficher le jour des courses tous les renseignements concernant cette dernière (horaires, catégorie, nombre de tours, règlement etc...). Ne pas oublier la feuille à émarger (obligatoire).

Inciter également les présidents de clubs à « normaliser » les inscriptions via le site national. Pour les courses avec un seul départ cela doit être obligatoire afin de respecter le nombre, de coureur max sur la route, cumulé.

L'utilisation de douchettes pour les engagements est aussi remontée. En effet il y a un logiciel qui permet d'utiliser des scanettes le jour des inscriptions.

Plusieurs avantages

Pas d'erreur de catégorie

Pas d'erreur sur les noms (speakeur, classements)

Meilleure visibilité lors du transfert des données

Plus rapide à l'inscription

Il faudrait également sensibiliser les organisateurs à délimiter le jour des courses une zone déchets. Il est évident qu'il faut en aviser tous les pelotons avant chaque départ.

- Divers

La Présidente SANDRINE MANET

Responsable CTIS BRUNO ETCHEBERRY

Comité Régional UFOLEP Nouvelle-Aquitaine
Maison Régionale des Sports, 2 avenue de l'Université - 33400 Talence
Email : crufolep.na@gmail.com
Siret : 448755090 00041 - APE : 9312 Z